

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
PAIX-TRAVAIL-PATRIE

REGION DU CENTRE

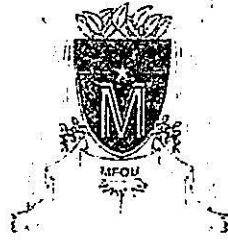
DEPARTEMENT DE LA MEFOU ET AFAMBA

COMMUNE DE MFOU

SECRETARIAT GENERAL

DEPARTEMENT DES AFFAIRES GENERALES

SERVICE DES MARCHES PUBLICS



REPUBLIC OF CAMEROON
PEACE-WORK-FATHERLAND

CENTRE REGION

MEFOU AND AFAMBA'S DIVISION

MFOU COUNCIL

SECRETARIAT GENERAL

GENERALS DEPARTMENT AFFAIRS

PUBLICS CONTRACTS OFFICE

NS REF : N°_09_/D/C.MFOU/SG/SMP/23

VS REF :

Décision N°09/D/C.MFOU/SG/SMP/23 du 19 Juin 2023

**Portant attribution de la Demande de Cotation N°004/DC/C-MFOU/SMP/2023 DU 08 Mai 2023
RELATIVE A LA FOURNITURE DES EQUIPEMENTS SPECIFIQUES POUR LA COLLECTE DES DECHETS DANS LA
COMMUNE DE MFOU, DEPARTEMENT DE LA MEFOU ET AFAMBA, REGION DU CENTRE..**

Maitre d'ouvrage : Maire de la Commune de Mfou ;

Financement : MINEPDED;

Exercice : 2023

Le Maire de la Commune de Mfou, Maitre d'Ouvrage,

- Vu la Constitution,
- Vu la Loi N°2019/024 du 24 Décembre 2019 portant code général des Collectivités Territoriales Décentralisées,
- Vu la loi n°2020/27 du Décembre 2022 portant loi des finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2023 ;
- Vu le Décret N° 93/322 du 25 Novembre 1993 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N°77/203 du 29 Juin 1977 déterminant les communes et leurs ressort territorial,
- Vu le Décret N°2001/048 du 23 Février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'ARMP, modifié et complété par le Décret N°2012/076 du 08 Mars 2012,
- Vu le Décret N°2003/651/PM du 16 Avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal et douanier des Marchés Publics,
- Vu le Décret N°2018/366 du 20 Juin 2018 portant code des Marchés Publics,
- Vu la Circulaire N°000001/19/MINEE/SG/DMRE du 12/02/2019 prescrivant certaines modalités d'exécution des ouvrages d'approvisionnement en milieu rural
- Vu le Dossier relatif à la consultation sus visée,
- Vu la Décision N°00596-23/MINMAP/SG/DAJ/EGEA du 06 Février de l'autorité en charge des Marchés Publics,

DECIDE :

Article 1^{er} : Les Lettres Commandes, objets de la consultation sus visée sont attribuées au soumissionnaire ci-après :

N° lot	Attributaire	Montant TTC F CFA	Délai
01	ETS MOGA BP : Yaoundé Tél : 694 805 339	4 999 997	01 mois

Article 2 : La présente Décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera./-

Ampliations :

- ARMP
- CIPM/MFOU
- DD MINMAP/MAF
- DD MINEPAT/MAF
- PATRIMOINE/MAF
- INTERESSE
- AFFICHAGE
- ARCHIVES
- CHRONO

LE MAIRE,
Thierry Ngoumou
PLBT-TCG/HS

